

AVIS DE PUBLICATION

Le 25 février 2021, le Conseil communal a arrêté un **règlement sur la redevance communale relative au droit d'inscription aux stages organisés par la Commune et pour l'accueil éventuel avant et après le stage.**

Par arrêté du 22 mars 2021, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a approuvé ledit règlement.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de ce règlement est déposé à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, **sur rendez-vous**. Il est également affiché intégralement aux valves communales extérieures de l'Administration communale ainsi que le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le **26 MARS 2021**

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,

Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND